****

**PLAN D’ACTION DES PREMIÈRES NATIONS   
CONTRE LES AGRESSIONS SEXUELLES**

***Créé au Forum des Premières Nations sur les agressions sexuelles, 27 au 29 mars 2018***



**CONTEXTE**

Le document qui suit est le résultat des ateliers de travail qui ont eu lieu au Forum des Premières Nations sur les agressions sexuelles, qui a eu lieu du 27 au 29 mars 2018 à Québec. Ce Forum, organisé par Femmes autochtones du Québec en partenariat avec la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador, était une occasion de se réunir, d'échanger et de réfléchir collectivement aux solutions permettant de mettre un frein à la problématique des agressions sexuelles au sein de nos populations. Cet événement d’envergure, d'une durée de deux journées et demie, a réuni une centaine de membres des Premières Nations (décideurs politiques, directeurs santé et intervenant(e)s) provenant d’une trentaine de communautés et milieux urbains de partout au Québec. Le Forum a compris une mise en contexte de la problématique des agressions sexuelles en milieu autochtone, des histoires à succès et des ateliers de travail sur le plan d'action pour lutter contre les agressions sexuelles. Ce fût le moment de s'engager ensemble et d'agir pour une guérison collective.

Lors du Forum, les participantes et participants ont donc été amenés à travailler en ateliers pour bonifier, modifier et adapter une proposition de plan d'action pour lutter contre les agressions sexuelles chez les Premières Nations, pour que celui-ci puisse servir d’outil pour leurs communautés ou leurs milieux. À la fin du Forum, le plan d’action bonifié fût approuvé par l’ensemble des participantes et participants des Premières Nations. C’est cette version qui se trouve dans ce document.

Ce plan d’action se veut donc un outil, un gabarit. Son objectif est de permettre aux communautés qui désirent se doter de leurs propres plans d’action locaux d’avoir un modèle sur lequel se baser. Chaque communauté ou milieu autochtone est libre de l’adapter selon leurs réalités propres et leurs cultures. Vous pouvez télécharger la version Word pour y faire des modifications, ou la version PDF pour l’utiliser telle quelle.

**VISION**

***En respect de ses particularités culturelles et identitaires :***

* ***Chaque communauté1 des Premières Nations est engagée à reconnaître, réduire, prévenir et éliminer les agressions à caractère sexuel;***
* ***Des actions concrètes sont mises de l’avant et contribuent au mieux-être individuel et collectif tout en soutenant les victimes, les agresseurs2 et toute autre personne affectée selon leurs besoins respectifs.***

**NOTE:**

* Il revient à chaque communauté de déterminer quel terme elle préfère utiliser pour nommer tout objectif ou comité dans ce plan d’action, ou pour débattre de choix de termes tels que “agression ou abus sexuel”.

**Principes directeurs**

Ces principes doivent guider tous les aspects du développement et de la mise en place du Plan d’Action contre les agressions à caractère sexuel, incluant le fondement de notre collaboration avec nos partenaires.

* ***La prééminence et le respect pour la vision, la culture, la langue et la spiritualité de chaque Première Nation et l’entière reconnaissance de leurs savoirs et pratiques.***
* **Holistique**: la personne doit être considérée dans son entièreté, incluant sa connexion avec le territoire.
* **Centré sur l’humain** : nous valorisons, respectons et prenons soin de chaque personne, famille et communauté.
* **Inclusif**: nos actions et nos attentions doivent inclure les victimes, les agresseurs et toutes les personnes affectées, incluant les familles. La guérison est adaptée à leurs besoins respectifs.
* **Enraciné dans la communauté** : toutes les actions sont entreprises par et pour les communautés et à leur avantage, tout en respectant leur autonomie.
* **Leadership actif** : le support complet, transparent et actif de notre leadership (politique et administratif, local et régional) est essentiel pour le succès de cette initiative.
* **Confiance** : nous valorisons les relations basées sur la confiance, incluant le respect total de la confidentialité et de l’intimité.
* **Pérennité** : nous devons assurer pour nos communautés la pérennité des actions de guérison individuelle et collective. Nous devons pour cela avoir les ressources nécessaires pour en assurer la continuité.

**Les quatre objectifs**

Dans un esprit de respect de nos cultures et identités :

**1- Accessibilité**

Toutes les personnes des Premières Nations disposent d’un accès facile, rapide et durable en intervention, prévention et post intervention pour les problèmes d’agressions à caractère sexuel.

Cela inclut la reconnaissance et l’accès aux aidants naturels et guides culturels/ spirituels et à des services qui sont :

* Culturellement sécurisant;
* Compatible avec leur langue parlée;
* Situés dans leurs communautés ou à proximité, incluant les communautés isolées.

1. **– Collaboration**

En reconnaissant et respectant la vision, les compétences et les pratiques des Premières Nations, les partenaires locaux, régionaux et nationaux collaborent et soutiennent de façon durable les Premières Nations dans l’application des solutions identifiées et la mise en place des ressources requises.

**2 - Mobilisation**

Toutes les personnes des Premières Nations sont sensibilisées au problème des agressions à caractère sexuel; elles sont mobilisées pour l’éliminer et pour promouvoir une éducation à la sexualité saine et respectueuse.

1. Dans ce document, le mot « communauté » désigne à la fois les communautés autochtones (réserves/ villages) et les communautés autochtones urbaines

2. Dans ce document, nous comprenons que les victimes et les agresseurs peuvent être de toutes identités ou expression de genre et de toutes orientations sexuelles.

1. **– Consolidation**

Les structures, les mécanismes, les outils et les ressources pour reconnaître, réduire, prévenir et éliminer les agressions à caractère sexuel et rétablir un milieu sécurisant pour tous sont disponibles de façon durable.

|  |
| --- |
| ***Objectif 1 :***  **ACCESSIBILITÉ** |

**Toutes les personnes des Premières Nations disposent d’un accès facile, rapide et durable en intervention, prévention et post intervention pour les problèmes d’agressions à caractère sexuel.**

**Cela inclut la reconnaissance et l’accès aux aidants naturels et guides culturels/ spirituels et à des services qui sont :**

* **Culturellement sécurisant;**
* **Compatibles avec leur langue parlée;**
* **Situés dans leurs communautés ou à proximité, incluant les communautés isolées.**

**Pourquoi est-ce important?**

* Des personnes des Premières Nations, en particulier des femmes et des enfants, ont subi ou subissent actuellement des agressions sexuelles. Ces personnes ont le droit d’avoir facilement accès à des services de soutien, d’intervention et de traitement.
* Le besoin pour ces services est urgent : ces personnes ne peuvent pas attendre que les communautés soient pleinement mobilisées et impliquées dans les démarches générales.

**Actions à prendre**

**Action no 1: Mettre sur pied des services de soutien compétents, sûrs et facilement accessibles** comprenant l’intervention, le traitement et le suivi dans chaque communauté.

***Conditions de succès***

1. Soutien politique et administratif clair et engagé.
2. Identification des services d’aide aux familles, aux victimes et aux agresseurs.
3. Accès rapide à des services spécialisés, autant pour les victimes que pour les agresseurs, les familles et toute autre personne affectée.
4. Les personnes non-autochtones dans les services de soutien doivent avoir une formation concernant les réalités et la culture de la communauté desservie.
5. Doit inclure des espaces sécuritaires au sein de la communauté.

**Étapes clés**

**Action no 2 : Mettre sur pied des centres de guérison locaux et régionaux de traitement des traumatismes et des agressions sexuelles (pour les victimes, agresseurs et toutes les personnes affectées) afin d’offrir:**

* **des services d’évaluation, de traitement et d’hébergement;**
* **du soutien clinique aux communautés;**
* **une équipe mobile de soutien clinique pour les communautés isolées.**

***Condition de succès***

1. Les individus peuvent choisir d’être traités à l’extérieur de la communauté.
2. Le personnel doit être formé.
3. Les familles doivent soutenues et pouvoir bénéficier de traitement.
4. Le suivi post traitement est essentiel.
5. Doit aussi servir aux communautés isolées.
6. Un accord politique avec les bailleurs de fonds pour soutenir et maintenir les services en place est essentiel.
7. Une équipe de travail sera établie pour coordonner le projet.

|  |
| --- |
| ***Objectif 2 :***  **MOBILISATION** |

**Toutes les personnes des Premières Nations sont sensibilisées au problème des agressions à caractère sexuel; elles sont mobilisées pour l’éliminer et pour promouvoir une éducation à la sexualité saine et respectueuse.**

**Pourquoi est-ce important?**

* Les familles et les communautés doivent être bien informées pour comprendre et reconnaître le problème et s’engager à le régler ensemble de façon saine et durable.
* Nous ne pouvons plus aborder cet enjeu comme un sujet tabou, dans le secret et la honte. Pour réussir, il faut pouvoir parler du problème et aborder toutes les questions connexes, notamment l’aide à apporter aux agresseurs sexuels.
* Cette mobilisation doit mener à un plan d’action local.

**Actions à prendre**

***Action no 1 :* Créer et former une équipe locale de mobilisation** pour développer et mettre en pratique un plan pour sensibiliser, informer et mobiliser la communauté, y compris les dirigeants, sur le problème des agressions à caractère sexuel et sur la façon de les reconnaître, les réduire et les éliminer, incluant les moyens de guérir ensemble.

***NOTE :*** *Il en revient à chaque communauté de déterminer la structure de comité qui sera la plus utile pour développer et atteindre la vision et les objectifs de son Plan d’Action local contre les agressions sexuelles.*

***Conditions de succès***

1. Mettre l’accent sur le respect et la guérison, plutôt que sur les approches punitives.
2. Doit avoir le support complet et visible de la communauté et du leadership.
3. Communiquer efficacement et être visible dans la communauté.
4. Inclure des personnes motivées et déterminées à faire une différence.
5. Inclure des données représentatives sur la situation actuelle dans la communauté.
6. Inclure un processus d’évaluation de l’efficacité.
7. Partager les histoires à succès et les meilleures pratiques.
8. Avoir accès au soutien et à l’expertise d’une équipe régionale (formation et outils).

***Action no 2 :* Élaborer et mettre en œuvre un programme holistique d’éducation à la sexualité pour les enfants, les adolescents, les adultes et les aînés :**

* **élaboration du programme et des outils d’éducation à la sexualité appuyé par l’équipe régionale;**
* **formation offerte aux équipes locales d’éducation à la sexualité;**
* **la mise en œuvre sera effectuée par chaque communauté.**

***Conditions de succès***

1. Doit être basé sur des savoirs et valeurs traditionnels et inclure la relation au territoire et l’utilisation d’espaces traditionnels.
2. Obtenir l’appui des comités de parents et d’aînés et impliquer des partenaires-clé dans la communauté.
3. Élaborer le programme en collaboration avec les écoles, les garderies et les programmes d’aide préscolaire aux Premières Nations (PAPPN).
4. Inclure au programme une présentation du contexte historique et colonial ayant mené à la détérioration des relations interpersonnelles et aux agressions à caractère sexuel.
5. Donner accès à la formation et la banque d’outils d’éducation à la sexualité.
6. Utiliser des technologies de communication actuelles.

***Action no 3 :*** **Créer une « journée annuelle d’action communautaire » dans chaque communauté, et possiblement en collaboration avec d’autres communautés, pour mobiliser toute la population contre les agressions à caractère sexuel, ou pour promouvoir une sexualité saine.**

***Conditions de succès***

1. Obtenir l’appui complet de la communauté, incluant le leadership et les partenaires.

|  |
| --- |
| ***Objectif 3 :***  **COLLABORATION** |

**En reconnaissant et respectant la vision, les savoirs traditionnels, les compétences et les pratiques des Premières Nations, les partenaires locaux, régionaux et nationaux collaborent et soutiennent de façon durable les Premières Nations dans le développement et l’application des solutions identifiées et la mise en place des ressources requises.**

**Pourquoi est-ce important?**

* L’agression sexuelle est un problème répandu dans nos communautés. Sa résolution implique la collaboration étroite de nombreux partenaires, incluant les partenaires au sein de la communauté.
* Nous avons besoin de ressources humaines et financières à l’échelle locale et régionale.
* L’accès aux services locaux et régionaux doit être assuré.
* Pour réussir, les partenaires doivent travailler en étroite collaboration avec les communautés à la mise en œuvre du plan d’action local.

**Actions à prendre**

***Action no 1 :* Le comité de mobilisation met sur pied un cercle de partenaires locaux et régionaux** chargé d’élaborer le plan d’action local et d’en encadrer la mise en œuvre, incluant le plan pour la collaboration.

***NOTE :*** *Il revient à chaque communauté de déterminer la structure de comité qui sera la plus utile pour développer et atteindre la vision et les objectifs de son plan d’action local contre les agressions à caractère sexuel.*

***Condition de succès***

1. Chaque partenaire est engagé dans la mise en œuvre du plan d’action local et a une vision claire de son rôle et de ses responsabilités.
2. Le comité est guidé par les projets et activités passés et présents dans la communauté.

***Action no 2 :* Le comité régional de soutien et de suivi maintien des liens avec les partenaires gouvernementaux** chargés des actions planifiées au niveau des communautés**.**

***Condition de succès***

1. Les communautés sont consultées sur les changements majeurs. Les communautés sont informées sans délai de tout nouveau développement.

|  |
| --- |
| ***Objectif 4 :***  **CONSOLIDATION** |

**Les structures, les mécanismes, les outils et les ressources pour reconnaître, prévenir et éliminer les agressions à caractère sexuel et rétablir un milieu sécurisant pour tous sont disponibles de façon durable.**

**Pourquoi est-ce important?**

* Il est crucial que les communautés disposent des infrastructures et des ressources nécessaires pour soutenir la mise en œuvre durable du plan local en fonction de leurs priorités.

**Actions à prendre**

***Action no 1 :* Mettre sur pied un comité de soutien et de suivi régional chargé de :**

* **soutenir les communautés dans la révision de leurs plans d’action locaux;**
* **coordonner et assurer la collaboration avec les partenaires régionaux et nationaux;**
* **consulter les communautés pour promouvoir l’efficacité et la durabilité du plan d’action local : en être les gardiens, le bonifier, l’actualiser et s’assurer de la continuité de la vision au niveau régional au-delà de 2021.**

***Conditions de succès***

* 1. Obtenir les ressources nécessaires pour soutenir les activités locales et régionales.
  2. Établir un plan d’action détaillé pour la période de 2018-2021, incluant les indicateurs de succès et un processus d’évaluation annuelle.
  3. Les communautés doivent être consultées au sujet de tout développement majeur.
  4. Des communications transparentes et actuelles : assurer le partage d’information avec les communautés dans des délais courts, incluant les histoires à succès.
  5. La composition du comité devrait inclure des aîné.es, des jeunes et des leaders politiques.

***Notes***